

Stratégie nationale 2018-2022 en France pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes

Information - Jean-Michel Blanquer - 06/04/2018

La stratégie pour l'autisme au sein des troubles neuro-développement (TND) 2018-2022 a été présentée par le Premier Ministre Edouard Philippe et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, ce vendredi 6 avril 2018. Garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes est un des 5 engagements phares de cette stratégie.

- [Scolariser en maternelle tous les enfants autistes](#)
- [Garantir à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins, de l'école élémentaire au lycée](#)
- [Former et accompagner dans leur classe les enseignants accueillant des élèves autistes](#)
- [Garantir l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur](#)



L'école maternelle est le premier lieu d'apprentissage. Pourtant, seulement 30 % des enfants autistes y sont scolarisés, en moyenne moins de deux journées par semaine. À l'âge de l'élémentaire, seuls 40 % des enfants autistes sont scolarisés à l'école ordinaire.

Pourtant, apprendre, pour ces enfants comme pour les autres, est la seule voie pour se construire un avenir autonome, respectueux de ses choix. L'école est donc la clé de l'inclusion sociale.

Pour les parents, cette scolarisation partielle se traduit par une assignation à résidence, les empêchant de travailler et de mener une vie "comme tout le monde".

Quels sont les enjeux de cette stratégie ? La construction de l'école inclusive pour l'ensemble des enfants handicapés devra garantir la scolarisation des enfants autistes. En réponse à la diversité des besoins d'accompagnement, des dispositifs variés seront construits à chaque âge, et selon les besoins spécifiques de chaque enfant au sein de l'école.

L'obligation de scolarisation à 3 ans s'appliquera à tous les jeunes enfants autistes, et sera facilitée par les interventions précoces dès la petite enfance et le renforcement des modalités d'accueil spécifiques. Des parcours personnalisés, adaptés aux besoins de chaque élève, seront ensuite proposés, de l'école élémentaire au lycée.

Scolariser en maternelle tous les enfants autistes

- Faciliter la scolarisation à l'école maternelle ordinaire, en faisant intervenir en classe des équipes médico-sociales ou libérales, en soutien aux équipes pédagogiques.

- Tripler le nombre d'unités d'enseignement maternel autisme (UEMa) afin de scolariser tous les enfants à 3 ans y compris ceux présentant des troubles plus sévères.

Garantir à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins, de l'école élémentaire au lycée

- Accélérer le plan de conversion des AVS (auxiliaires de vie scolaire), recrutés en contrat de courte durée en AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), afin de permettre aux enfants suivant une scolarité ordinaire de bénéficier d'accompagnants plus pérennes et plus professionnels.
- Augmenter le nombre d'élèves atteint de troubles du spectre de l'autisme (TSA) scolarisés en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en élémentaire, au collège et en lycée professionnel.
- Redéployer l'offre d'éducation spécialisée au sein de l'école et créer des unités d'enseignement en élémentaire dédiées à la scolarisation de jeunes élèves avec TSA requérant un appui médico-social soutenu.

Former et accompagner dans leur classe les enseignants accueillant des élèves autistes

- Renforcer les équipes ressources départementales par 100 enseignants spécialisés sur l'autisme (1 par département) : ces professeurs spécialisés interviendront sur place, auprès des équipes pédagogiques et des enseignants accueillant dans leurs classes des enfants autistes.
- Développer des actions d'information et sensibilisation à destination des professionnels intervenant dans le parcours scolaire de l'enfant (accompagnants, enseignants et enseignants spécialisés, médecins et psychologues scolaires...).

Garantir l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur

- Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, au travers du nouveau processus [Parcoursup](#), par la construction d'un parcours scolaire adapté et l'amélioration des accompagnements au sein de l'université.

Autisme : changeons la donne !

Consultez l'intégralité des mesures de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 sur handicap.gouv.fr